



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030
97488 Saint-Denis Cédex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

Commission Exécutive
DELIBERATION N°12/ARH/2006

Séance du 18 avril 2006

**concernant l'approbation des avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs
au Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés**

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 6115-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 162-22-6 ;

Vu l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 du 23 décembre 2000 modifié ;

Vu l'article 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 du 20 décembre 2004 ;

Vu le décret n° 98-900 du 9 octobre 1998 relatif aux conditions de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour être autorisés à pratiquer les activités d'obstétrique, de néonatalogie ou de réanimation néonatale et modifiant le code de la santé publique ;

Vu la circulaire DHOS/F3/2006/56 relative au financement par le FMESPP des frais engagés par des établissements de santé privés autorisés à pratiquer les activités d'obstétrique, de néonatalogie ou de réanimation néonatale pour la mise aux normes ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les avenants aux contrats d'objectifs et de moyens des cliniques Durieux, Jeanne d'Arc et St Vincent relatifs à l'attribution d'une subvention issue du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) sont approuvés à l'unanimité par les membres de la Commission Exécutive (joint).

ARTICLE 2 : Les membres de la Commission Exécutive autorisent le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation La Réunion – Mayotte à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation La Réunion – Mayotte est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 18 avril 2006

Le Président

Antoine PERRIN